



ORGANIZACION INTERNACIONAL
PARA PROMOCIONAR LA FORMACION
PROFESIONAL Y LOS CONCURSOS
INTERNACIONALES DE FORMACION
PROFESIONAL PARA LA JUVENTUD

SECRETARIA GENERAL

FORMULAIRE N° 7
=====

PROROGATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Lorsque les Jurés constateront que le temps prévu pour les travaux des Concurrents n'est pas suffisant et que la plupart d'entre eux ne peut terminer l'exercice, le Président de la Commission, en accord avec les Experts, proposera au Président du Comité Technique de prolonger le temps prévu, sans que cette prorogation puisse supposer, sauf dans des cas très exceptionnels, un nombre d'heures supérieur au maximum fixé par le Comité Technique pour chaque Concours et dans chaque spécialité. Les raisons de cette prorogation devront être expliquées.

Le Président de la Commission demandera l'accord du Président du Comité Technique. Une fois le formulaire signé par les deux parties, il sera remis au Secrétariat Général.

7

INTERNATIONAL VOCATIONAL TRAINING COMPETITIONS
CONCURSOS INTERNACIONALES DE FORMACION PROFESIONAL
CONCOURS INTERNATIONAUX DE FORMATION PROFESSIONNELLE
INTERNATIONALE BERUFSWETTBEWERBE

I.V.T.C.
C.I.F.P.
C.I.F.P.
I.B.W.



Trade: _____ No _____

EXTENSION OF FORECAST TIME

The President of the Jury for the trade mentioned above proposes an EXTENSION OF THE FORECAST TIME for the Competitors, of _____ hours, up to a total of _____ hours, for the following reasons:

I agree
Technical Committee President

Jury President